

À JAMAIS pour le CHEO

VOLUME 7, NOVEMBRE 2021

Votre don se perpétuera. Éternellement.

Célébrer le passé, le présent et le futur

Lorsqu'un médecin entre au service des Urgences du CHEO et enlève un bébé des bras de sa mère, la situation est urgente. En 1982, c'est ce qui est arrivé à Joe et Liz Waldron. Leur fils Jared a eu un diagnostic de méningite à listeria potentiellement mortelle. Le souvenir est aussi choquant que le moment où ça s'est produit il y a 39 ans.

Pendant trois semaines, l'univers de la famille Waldron s'est réduit à l'Unité néonatale de soins intensifs du CHEO. Heureusement, cette unité comprenait une équipe qui a sauvé la vie de Jared. Joe se souvient : « Quand nous avons réalisé qu'il allait s'en sortir, c'était un miracle. » Liz et Joe observaient attentivement leur fils au

fur et à mesure qu'il grandissait, vigilants mais aussi confiants que Jared s'en sortirait grâce à son esprit et à l'aide du CHEO. Aujourd'hui, il ne montre aucune séquelle de sa maladie.

Ces parents ont ressenti une gratitude sincère et ont parlé de faire un don au CHEO lorsqu'ils seraient plus établis. Joe et Liz ont avoué avoir hâte de donner en retour, mais ils s'attendaient simplement à avoir un peu plus de temps.

En 2019, Liz a reçu un diagnostic de cancer agressif. La famille a décidé de faire un don au CHEO lorsqu'ils pourraient célébrer ensemble. Presque 37 ans jour pour jour après l'admission de Jared, la famille était au CHEO pour dévoiler une plaque reconnaissant le Fonds de dotation de la famille Waldron, qu'ils avaient ouvert grâce à un généreux don. L'inspiration pour ce don est venue de la gratitude envers le personnel du CHEO et de la compassion envers les autres familles qui comptent sur le CHEO comme l'ont fait Joe et Liz. Joe a exprimé ces souhaits en disant : « Nous

espérons que notre don aidera le CHEO à maintenir le plus haut niveau de soins et que les parents qui amènent leurs enfants aujourd'hui, le mois prochain ou dans les années à venir en bénéficieront comme nous l'avons fait. »

Liz est décédée le 14 septembre 2020. Son avis de décès fut un hommage à sa vie : « Sa joie de vivre, son énergie débordante et son désir de nouvelles expériences l'ont bien servie. Dès qu'elle a reçu le diagnostic, elle a déclaré son intention de faire du parachutisme. Avec le soutien d'un ami proche qui a sauté avec elle et d'un cercle d'amis très aimants comme équipe au sol, elle a sauté le jour de son 67^e anniversaire. » La famille a demandé que des dons soient faits en mémoire de Liz au Fonds de dotation de la famille Waldron au CHEO.

Le CHEO est honoré de jouer un rôle dans l'héritage de Liz et les traditions philanthropiques de sa famille. Leur générosité est un puissant fil conducteur intergénérationnel qui lie et renforce notre communauté. La planification successorale concerne le futur au-delà de notre vécu et repose sur la semence d'espoirs qui prendront racine et fleuriront. Que nous soyons témoins de la semence ou de la floraison, nous ferons à jamais partie de la beauté et du sens qui en naîtront.



CLIQUEZ ICI  pour en savoir plus sur les besoins urgents de l'unité du CHEO.

**POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LA FAÇON DE
CRÉER VOTRE HÉRITAGE AU CHEO, OU POUR PARTAGER VOTRE HISTOIRE,
veuillez communiquer avec Megan Doyle Ray à l'adresse
mdoyleray@cheofoundation.com ou en composant le 613 297-2633.**

Changements apportés au droit successoral de l'Ontario



PAR JESSICA HOULE, SERVICES JURIDIQUES JH

La pandémie a mis en évidence des lacunes importantes au niveau des lois ontariennes sur la succession. Cela a entraîné d'importants changements. Vous devez savoir :

- 1. Témoin virtuel** : il est maintenant permis de signer à distance les testaments et les procurations en tant que témoin. Les signatures doivent être effectuées au même moment.
- 2. Plus petites successions** : à compter du **1^{er} avril 2021**, il existe un processus d'homologation simplifié pour les successions évaluées à moins de 150 000 \$.
- 3. Mariages et testaments en Ontario** : à compter du **1^{er} janvier 2022**, le mariage ne révoquera plus automatiquement un testament.
- 4. Partage préférentiel en Ontario** : si une personne décède sans testament et que cette personne était légalement mariée avant son décès, le conjoint légal a droit à la « part préférentielle »,

soit 200 000 \$ si elle est décédée avant le **1^{er} mars 2021** et 350 000 \$ si elle est décédée le **1^{er} mars 2021** ou après.

5. Conjoint séparé en Ontario : à compter du **1^{er} janvier 2022**, un conjoint séparé n'a plus de droits de propriété et sera traité de la même façon que les conjoints divorcés. Il n'y a pas de part préférentielle si les conjoints étaient séparés au moment du décès.

6. Erreur dans un testament : après le **1^{er} janvier 2022**, un juge de la Cour supérieure de l'Ontario pourra valider un testament qui ne respecte pas des exigences strictes.

Il ne s'agit pas d'un avis juridique ou d'un conseil spécifique à votre situation, mais de renseignements généraux concernant les récents changements apportés aux lois ontariennes sur les successions. Pour toute question spécifique, veuillez consulter un avocat.

Don en titres de placements – une formule où chacun trouve son compte.



STEVE READ, VICE-PRÉSIDENT, FINANCES ET ADMINISTRATION, FONDATION DU CHEO

Les marchés ont été forts ces derniers temps et vous envisagez peut-être utiliser l'augmentation du solde de votre portefeuille de placements non enregistrés pour soutenir vos dons de charité aux organismes qui vous tiennent le plus à cœur. Parlez à votre conseiller financier de la possibilité de donner des actions ou des parts de fonds communs de placement plutôt que de les vendre d'abord et de faire don du produit après impôt. Le transfert direct à un organisme de bienfaisance comme la Fondation du CHEO évite le gain en capital imposable et votre reçu de don reflétera le plein montant de la valeur des actions à la date du transfert. Puisque la Fondation du CHEO est une entité exonérée d'impôt, les titres sont vendus sans impôt, ce qui signifie que la valeur totale des actions sera disponible pour appuyer les enfants et les familles que nous desservons au CHEO, à l'Institut de recherche du CHEO et à La maison Roger Neilson. Parlez à votre conseiller financier pour voir si cette stratégie vous convient. Nous vous remercions d'aider les enfants et les familles du CHEO à vivre une vie meilleure!

Visitez le

cheofoundation.com/fr/donate/legacy-giving/ pour des histoires inspirantes.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LA FAÇON DE CRÉER VOTRE HÉRITAGE AU CHEO, OU POUR PARTAGER VOTRE HISTOIRE, veuillez communiquer avec Megan Doyle Ray à l'adresse mdoyleray@cheofoundation.com ou en composant le 613 297-2633.

Soyez philanthrope et améliorez vos finances grâce à l'assurance-vie

PAR MARK HALPERN, CFP, TEP, MFA-P, PDG DE WEALTHINSURANCE.COM®.

Les gens font souvent des dons pour affirmer leurs valeurs, comme la compassion ou un lien personnel avec un organisme de bienfaisance ou une cause. Une autre bonne raison de donner est que cela permet de réaliser d'importantes économies fiscales.

Nous créons des « philanthropes de circonstance » lorsque des personnes généreuses ont la possibilité de laisser de l'argent à des œuvres caritatives et à leur famille plutôt que de déboursier ces sommes en impôts.

Faire un don en espèces, par chèque ou par carte de crédit est la façon la moins avantageuse au point de vue fiscal. La façon la plus rentable sur le plan fiscal est de donner par l'entremise de l'assurance-vie.

Les gens pensent que les avantages de l'assurance ne se font sentir qu'après le décès. L'exemple ci-dessous montre comment vous pouvez en bénéficier dès aujourd'hui.

Harold avait une police d'assurance-vie de 300 000 \$ dont il n'avait pas besoin et qu'il voulait utiliser pour verser un don. Un actuinaire indépendant a déterminé que sa juste valeur marchande actuelle était de 175 000 \$. Harold a transféré la propriété de la police à l'organisme de bienfaisance, a reçu un reçu de don de charité pour la valeur totale de 175 000 \$ et a économisé environ 87 500 \$ en impôts.

Appuyer le CHEO n'est pas seulement gratifiant sur le plan émotionnel et financier, mais permet de créer un héritage qui portera votre nom et vos valeurs aux générations futures.



À JAMAIS
pour le CHEO

Votre don se perpétuera. Éternellement.